

## 71 % des voix aux élections professionnelles des IEN

Net succès du SI. EN qui renforce sa position majoritaire (+5%) alors que le SNPI-FSU perd un tiers de ses électeurs

### Editorial

Bravo et merci à toutes celles et ceux qui ont contribué à confirmer le SI. EN-UNSA Education dans sa position de représentant légitime et ultra majoritaire des inspecteurs de l'Education nationale.

Les résultats à la CAPN sont éloquentes : plus de 70 % des inspecteurs viennent de réaffirmer leur confiance à notre organisation. Cela représente une progression de plus de 5 % par rapport aux élections de 2000. Le SI. EN est la seule organisation à enregistrer un tel progrès, le SGEN-CFDT évoluant de moins de 1 % et le SNPI-FSU reculant de plus de 6,5 %. Le SI. EN restera donc fort de ses 4 sièges sur 5 à la CAPN ; ses commissaires paritaires seront toujours aussi conscients des responsabilités que les électeurs leur ont confiées et ils continueront à défendre avec opiniâtreté les intérêts de chacun dans le respect des règles collectives.

En région aussi, dans le cadre des CAPA, les résultats sont à la hauteur de la mobilisation que les responsables locaux ont su mettre en place. Là encore, les inspecteurs ont affirmé clairement leur confiance et leur attachement à notre organisation. Plus de 87 % des postes sont déjà attribués au SI. EN ! Les quelques académies où les opérations de vote ne sont pas encore terminées ne devraient pas modifier sensiblement les chiffres actuels.

C'était le premier objectif que nous nous étions fixé au début de cette année scolaire : obtenir de bons résultats lors des élections professionnelles. Il est largement atteint et même au-delà de ce que nous espérions. C'est pour nous un encouragement fantastique et une stimulation forte à poursuivre résolument notre action pour tendre vers la réalisation du second objectif : la mise en place, le plus rapidement possible, d'une réforme de nos statuts permettant à chacun d'accéder à la HE A dans le cadre d'une progression sans heurt et plus rapide. Nous avons clairement fait entendre cette revendication forte aux membres de la commission animée par l'Inspecteur général Bottin ; il est clair que les résultats des élections donnent du poids à nos propos qui sont plus que jamais le reflet des demandes de tout un corps.

Disons-le haut et fort : nous réclamons l'alignement de notre classe normale sur celle de nos collègues IA-IPR. Cette étape vers le corps unique que nous appelons de nos vœux dans l'intérêt du système et non dans une vision étriquée de prérogatives corporatistes doit être clairement actée dans le cadre du projet de loi de finances 2005. Le score que vous venez d'accorder au SI. EN doit être pour nous l'occasion d'interpeller le ministre pour qu'il réponde enfin à nos légitimes revendications.

La reconnaissance de l'égalité de dignité de tous les inspecteurs au sein du système éducatif ne souffre plus que soient maintenues des différences en matière de gestion des carrières, de rémunération et d'indemnités. Nous ne pouvons plus accepter la situation actuelle ; votre message est clair, il doit être entendu et nous nous y emploierons.

Grâce à tous ceux qui nous ont fait confiance, nous abordons les combats à venir avec une détermination accrue. Encore un grand merci à tous ; restons mobilisés et ensemble nous gagnerons !

#### Congrès 2004

Appel à candidatures

Elections au Bureau national

#### Groupe de réflexion

La lettre de mission de

l'Inspecteur général Bottin

#### Débat national

Le questionnement sur les  
corps d'inspection

#### Laïcité

Le SI. EN demande des règles  
nationales claires

## Agenda

- 25 août**  
MJENR / Mise en place du groupe de travail sur les missions des IEN (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC)
- 9 septembre**  
UNSA Education / Réunion fédérale sur les assistants d'éducation (P. ROUMAGNAC)
- 10 septembre**  
MJENR / Audience auprès de Mme C. LEPAGE - conseiller technique du ministre - sur les questions de l'Information et de l'Ori-entation, direction de CIO, COP, etc.  
(Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC - F. CLAVEL)
- 11 septembre**  
MJENR / Audience auprès de M. BOISSINOT, Directeur de cabinet du ministre - (M.-P. COLLET - D. GAUCHON - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC)
- 12 septembre** Bureau National
- 13 septembre**  
UNSA Education / Commission de vérifi- cation des comptes (B. DE GUNTEN)
- 18 septembre**  
Réunion de la section académique de CLERMONT-FERRAND (P. ROUMAGNAC)
- 18-19 septembre**  
NANTES / Congrès de l'ACOP-France (Association des Conseillers d'Ori-entation - Psychologues) (Fr. GROBRAS et B. LESPE)
- 19 septembre**  
MJENR/CTPM (P. ROUMAGNAC)
- 22 septembre**  
Réunion de la section académique de LI- MOGES (Ch. BUSTREAU)
- 24 septembre**  
POITIERS / ESEN / Rencontre avec les sta- giaires 1ère année  
(M.-P. COLLET - Fr. GROBRAS - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
- 25 septembre**  
\* MJENR/ Conseil Supérieur de l'Education (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)  
\* Dans le cadre de la Commission " Débat national sur l'avenir de l'école ", rencontre avec Claude THELOT, Président (M.-P. COLLET - Fr. GROBRAS - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
- 29 septembre**  
S.E./ Préparation avant rencontre UNSA- Education - Cl. THELOT (Fr. GROBRAS)
- 1er octobre**  
\* MJENR / Elections professionnelles des IEN/Ouverture des plis contenant les profes- sions de foi des 3 listes en présence (P. ROUMAGNAC)  
\* MJENR / Commission spécialisée " Ly- cées et Collèges " (P. ROUMAGNAC)
- 7 octobre**  
UNSA Education / Commission " Laïcité " (P. ROUMAGNAC)
- 8 octobre**  
MJENR/ Commission spécialisée "Ecoles" (D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)
- 9 octobre**  
\* MJENR / 1ère réunion du groupe de tra- vail - piloté par M. BOTTIN, Inspecteur Génér- al, sur les missions des IEN (M.-P. COLLET - Fr. GROBRAS - D. GAUCHON - P. ROUMAGNAC)  
\* FCPE / Rencontre sur le thème " Informa- tion et Orientation " (Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC)
- 9 - 11 octobre**  
Marseille / XVIII° congrès de l'Association française des Psychologues scolaires (Par- ticipation de Jean-Marc JANAIN pour le SI.EN)
- 11 octobre**  
FCPE / Journée d'étude : "Débat sur l'école" (Fr. GROBRAS)
- 14 octobre** Bureau National
- 15 octobre** Conseil syndical
- 16 octobre**  
MJENR / Conseil Supérieur de l'Education (M.-P. COLLET - D. GAUCHON)
- 22 octobre**  
SE / Réunion de coordination préparatoire au CTPM du 27/10 (P. ROUMAGNAC)
- 24 octobre**  
MJENR / Conseil Supérieur de l'Education  
Débat sur "l'avenir de l'Ecole" (M.-P. COL- LET - P. ROUMAGNAC)
- 27 octobre**  
MJENR/CTPM (P. ROUMAGNAC)
- 3 novembre**  
UNSA Education / Exécutif fédéral ( P. ROUMAGNAC)
- 11 - 12 novembre**  
Forum syndical européen (P. ROUMAGNAC)
- 12 novembre**  
MJENR / 2nde réunion du groupe de tra- vail sur les missions des IEN (B. DE GUNTEN - D. GAUCHON - Fr. GROBRAS - P. ROUMAGNAC)
- 13 novembre**  
UNSA Education / Réunion de coordina- tion des Trésoriers des syndicats nationaux
- 18 novembre**  
\* MJENR / Constatation du quorum pour les élections professionnelles des IEN (P. ROUMAGNAC)  
\* UNSA Education / Commission " Résolu- tion générale " (P. ROUMAGNAC)
- 19 novembre**  
UNSA Education / Préparation de la Com- mission Consultative Hygiène et Sécurité (A. CADEZ)
- 20 novembre**  
Palais de l'Élysée / Ouverture du débat national sur l'avenir de l'Ecole / Allocution du Président de la République (M.-P. COLLET - P. ROUMAGNAC)
- 25 novembre**  
\* MJENR / Proclamation des résultats des élections professionnelles des IEN (P. ROUMAGNAC)  
\* MJENR / Conseil Supérieur de l'Éduca- tion (M.-P. COLLET)

### L'inspection n° 88

Directeur de la publication :

**Patrick ROUMAGNAC**

Maquette : **Daniel GAUCHON**

Commission paritaire :

**3 323 D73 S** ISSN : **1251-2028**

Imprimerie et photocomposition : **UNSA**

Le prix du numéro est compris dans la

cotisation syndicale. Pour les person-

nes extérieures au secteur de

syndicalisation couvert par le SI.EN, le

prix du numéro est de 7,5 euros,

l'abonnement annuel de 50 euros.

### SI.EN - UNSA Education

23 Rue Lalande - 75014 PARIS

Tél : 01 43 22 68 19

Fax : 01 43 22 88 92

## Sommaire

### Billet d'humeur

#### Tout va très bien, Madame la Marquise !

Un regard curieux porté sur le site d'un syndicat concurrent cinq jours après les élections professionnelles IEN : seuls les résultats de deux académies y étaient indiqués avec ce titre étonnant " Les nouvelles sont bonnes " !

Oh bien sûr, ce syndicat enregistre dans une seule académie une légère progression en voix, mais de là à en tirer satisfaction alors que les résultats nationaux traduisent une baisse considérable avec une perte de plus de 30 % par rapport au scrutin précédent, cela laisse sans voix !

S'agirait-il d'un nouveau concept, celui de la " petite distribution " qui se satisfait d'un îlot de gains dans un océan de pertes (par opposition à la " grande distribution " qui vise au contraire un îlot de pertes dans un océan de profits) ?

On se perd en conjectures sur un tel optimisme, entre l'hypothèse d'une gueule de bois post-électorale où le réveil douloureux n'offre pas toute garantie de lucidité et l'éventualité d'une prise de conscience d'une stratégie désastreuse qui ne pouvait que conduire à une déroute finalement moins pire que ce que l'on pouvait craindre. Car cette sanction électorale était manifestement prévisible tant il est vrai que ce syndicat s'est engagé sur une mauvaise voie (légère revalorisation de la classe normale et refus du corps unique) qui ne pouvait que lui en faire perdre (des voix...) !

Dans un paysage syndical qui était marqué depuis plusieurs scrutins par une grande stabilité, il ne s'agit pas là d'un mouvement mineur mais d'un signal très fort donné par les IEN qui demandent dans leur très grande majorité que le SI.EN soit leur porte-voix.

*Andromède - 22 novembre 2003*

<b>Conseil syndical du 15 octobre</b>	
Commission de secteur Premier degré	page 4
Commission de secteur Second degré	page 4
Commission de secteur Information et Orientation	page 4
Déclaration sur la laïcité	page 5
Réflexion sur les missions des IA-IPR	
Rapport Dubreuil : première lecture	page 5
Réflexion sur les missions des IEN	
Lettre de mission de l'IG Bottin	page 7
Audience Boissinot du 11 septembre 2003	page 8
Débat national sur l'avenir de l'Ecole	
Analyse du SI.EN sur l'organisation	page 9
Questionnement sur les corps d'inspection	page 10
Réaction du SNIPRIA et du SNAIPR	page 10
Information et Orientation - Audience au cabinet	page 11
Rencontre avec les stagiaires à Poitiers	page 11
Hommages	page 12
Tribune libre	
Réseaux d'écoles : des évolutions positives	page 13
Le foulard hors la loi ?	page 14
Questions d'éthique professionnelle	page 15
Recrutement des IEN : le rouge est mis	page 16
Actif, au Burkina Faso	page 16

## Préparation du Congrès national (31 mars au 2 avril 2004 à Montpellier)

### Elections au Bureau National - Appel à candidatures

Conformément aux articles 7 des Statuts et du Règlement intérieur du SI.EN-UNSA Education, les membres du Bureau National sont renouvelables par moitié - et par secteur d'activité - à l'occasion de chaque Congrès.

#### Rappel de la composition du Bureau National :

- secteur Ecoles : 10
- secteur Enseignement du second degré général, technique et professionnel : 6
- secteur Information et Orientation : 2
- représentant des Retraités : 1

Les déclarations de candidature et les professions de foi correspondantes (3000 caractères maximum) sont à adresser, rue Lalande, pour le **10 janvier 2004**. (Envoi par message électronique doublé d'un acheminement, par courrier, du document écrit).

La candidature pour un secteur n'est pas liée au grade IEN ou IA-IPR mais doit correspondre au secteur d'exercice professionnel.

#### Sièges à pourvoir :

##### **- secteur Ecoles : 5 sièges**

(actuellement occupés par Martine PHILIPPE - Yves RONDEL - Christian BUSTREAU - Jean-Marc PE-TIT - Dominique QUINCHON)

##### **- secteur Enseignement du second degré général, technique et professionnel : 3 sièges**

(actuellement occupés par Marie-Paule COLLET - André CADEZ - Jean BILAK)

##### **- secteur Information et Orientation : 1 siège**

(actuellement occupé par Bernard LESPES)

## Commission de secteur 1er degré

### Points abordés

Evocation des deux derniers rapports mis en ligne sur le site et du débat futur sur l'avenir de l'école.

### La rémunération pour la formation continue

Situation disparate sur l'ensemble du territoire. Il s'agit de reprendre les textes et demander leur application dans les académies où subsistent des problèmes.

Il conviendra certainement d'interroger le ministère au moment opportun sur les problèmes de rétribution des heures supplémentaires dans le cadre de la formation continue. Cette question pourrait être évoquée dans la période actuelle de concertation sur les missions et le statut des IEN.

### Les crédits de fonctionnement des inspections académiques

Des crédits auraient été dégelés et adressés aux rectorats. Il semble qu'ils aient été d'une telle transparence que personne n'en a vu la couleur. On ne peut pas dire que la situation soit limpide.

Comme d'habitude nous regrettons vivement de ne pas être associés au budget de l'IA et sommes très inquiets de la situation actuelle qui consiste, en nous étouffant, à démontrer notre incapacité, notre peu de civisme

dans la situation financière dramatique que le pays vivrait suite aux choix politiques arrêtés par le gouvernement actuel.

Demander quand même aux IA ce qu'il en est.

Un texte du B.N. devrait nous aider dans cette démarche.

### Les conférences pédagogiques

Quelques inquiétudes, parfois prononcées, concernant un arrêt d'un tribunal administratif indiquant la nécessité de rembourser les enseignants lors d'invitations à des conférences pédagogiques organisées par la circonscription.

Beaucoup de collègues indiquent que très rapidement la situation risque de devenir inéquitable entre milieux urbains et milieux ruraux.

De nombreux enseignants, dans plusieurs académies, ne se déplacent pas. Pour continuer d'assurer cette action de formation de circonscription, il y a une réelle nécessité d'interroger l'IA sur les crédits pouvant être éventuellement consacrés à ces actions et à être plus que prudents sur le libellé de nos " invitations ", " convocations ".

D'ailleurs, avec cet arrêté, peut-on maintenant organiser ce type de formation sans avoir l'accord préalable de l'IA ?

*Dominique QUINCHON*

*Alain LUX*

## Commission de secteur 2nd degré

### Ordre du jour :

- les missions des IEN du second degré ;
- le débat sur l'école.

Avant d'aborder les deux points ci-dessus, les participants ont tenu à exprimer leur réprobation face au manque de considération existant actuellement envers les inspecteurs chargés de l'enseignement professionnel. Tous les collègues présents avouent ressentir de plus en plus durement l'injustice qui leur est faite que ce soit dans les propos et les écrits du Ministre, dans lesquels ils sont les éternels oubliés (\*), ou dans les actes. A ce jour, nous n'avons encore aucune réponse positive quant à la demande d'alignement de l'indemnité de charges administratives des IEN ET EG sur celle des IA IPR ! Attitude pour le moins surprenante alors que l'enseignement professionnel est régulièrement affiché comme l'une des priorités de ce ministère, et qui confirme, une fois encore, que servir l'enseignement professionnel est perçu comme quelque chose de fort digne, mais ....pas tout à fait comme le reste.

La discussion s'est ensuite orientée sur la problématique corps/missions pour aboutir aux thèmes qui devraient être débattus lors du congrès de Montpellier. La question centrale étant de définir les nécessaires évolutions des missions des inspecteurs pédagogiques (premier et second degrés) pour atteindre le corps unique. Nous devons saisir l'opportunité offerte par les groupes de travail Dubreuil et Bottin pour attirer l'attention des décideurs sur l'intérêt du corps unique non seulement au plan catégoriel mais aussi sur le plan fonctionnel.

Une autre réflexion doit s'engager dans les académies lors du débat national sur l'avenir de l'École dans un contexte où la place et le rôle de l'enseignement professionnel sont controversés (cf rapport diagnostic sur l'école). Les inspecteurs ayant en charge l'enseignement professionnel souhaitent pouvoir s'exprimer en tant qu'inspecteurs et ne pas s'en tenir à un rôle d'animateurs. Pour enrichir le débat, la commission souhaite un travail approfondi avec le SNPDEN et A & I (Adminis-

## Commission de secteur Information et orientation

Les services d'information et d'orientation vont être sollicités dans le cadre de deux débats :

- le débat national sur l'avenir de l'école : les S.I.O. interviendront pour apporter leur point de vue et leur contribution sur la place de l'information, de l'orientation et de l'insertion dans le système éducatif. Les IEN IO et le SI-EN rappellent la nécessité d'organiser cette intervention dans le cadre d'une réflexion sur les parcours d'élèves dans les différentes unités d'enseignement.

- Une consultation spécifique aux S.I.O. dans le cadre d'une approche plus technique au terme de laquelle nous souhaitons que des missions nationales soient clairement identifiées et puissent être déclinées au niveau des académies et des bassins.

Dans ces contextes, nous rappelons notre position : les IEN IO doivent contribuer au pilotage et à l'évaluation des politiques d'orientation mises en œuvre dans les bassins et les établissements et rappellent la nécessité d'un positionnement affirmé, d'abord au niveau académique, afin de contribuer à cette mission de pilotage et d'évaluation en lien avec les autres corps d'inspection. Ils insistent aussi sur la nécessité de mettre en œuvre le décret de 1990 afin de procéder, sous l'autorité du Recteur, à l'inspection des C.O.P.

tration et Intendance) sur des problématiques telles que l'évolution des effectifs, l'orientation des élèves en lycée professionnel, le statut des lycéens professionnels, la gestion des matériels et des biens.....

Une discussion générale a suivi sur les missions des corps d'inspection du second degré. Les membres présents se sont engagés à enrichir le document syndical qui sera remis à M l'inspecteur général BOTTIN, chargé du pilotage des groupes de réflexion sur les missions des inspecteurs.

Une fois de plus la durée de la réunion n'a pas permis de développer les points à l'ordre du jour mais les échanges ont été fructueux. Il va de soi que ces échanges devront se poursuivre entre collègues dans les académies lors de la préparation du Congrès de mars 2004.

*Marie-Paule COLLET -Gaston GRARE*

(\* de même qu'ils ont été oubliés pour la journée du ministre qui regroupait à Paris, fin octobre, les IA-IPR

## La laïcité de l'École est incompatible avec la manifestation d'une appartenance religieuse ou politique

Texte adopté à l'unanimité par le Conseil syndical national  
du SI.EN-UNSA Education réuni à Paris le 15 octobre 2003

Parce que les inspecteurs du ministère de l'Education nationale sont garants du bon fonctionnement du système éducatif et du respect des valeurs de l'École, il appartient au SI.EN-UNSA Education (Syndicat de l'Inspection de l'Education nationale) d'exprimer son analyse sur la question des signes d'appartenance religieuse ou politique dans les établissements scolaires.

Des voix s'élèvent pour prôner la tolérance, y compris parmi les défenseurs les plus convaincus de la laïcité. Ils mettent en avant la neutralité de l'École et préfèrent accepter le risque du prosélytisme face au danger de l'exclusion qui pourrait résulter d'une modification de la loi.

D'autres demandent que des règles nationales claires soient fixées afin que l'institution scolaire, qui relève par nature du domaine public et collectif, ne soit pas confrontée à des situations dont l'appréciation impose de porter un jugement sur le domaine privé et individuel. Comment, en effet, définir le caractère répréhensible d'un

comportement en se fondant sur des critères aussi difficiles à apprécier que le trouble à l'ordre public, la multiplication des incidents, le caractère ostentatoire d'un signe distinctif, la pression morale exercée ou le prosélytisme ?

Renvoyer aux seuls établissements et aux membres de la communauté éducative la responsabilité de gérer ces problèmes est incompatible avec notre conception de l'École pour au moins deux raisons :

- d'une part, le rôle essentiel de l'École est de permettre à chaque enfant et adolescent de se construire pour pouvoir ensuite effectuer en toute autonomie ses choix d'adulte. Elle ne peut, à ce titre, accorder aucune place aux représentations dont la confrontation n'aurait pas exclusivement pour objectif de cheminer vers la connaissance et les valeurs universelles dans le cadre des programmes d'enseignement ;

- d'autre part, nous ne pouvons ignorer que le port de certains signes religieux ou politiques correspond à l'affirmation de

principes qui sont en totale contradiction non seulement avec nos valeurs républicaines, mais aussi avec des droits humains fondamentaux. Il n'y a aucune place à l'École publique pour de telles manifestations, pas plus que pour l'affirmation ou l'affichage d'une appartenance communautaire quelle qu'elle soit, car la vocation de l'École de la République est de privilégier ce qui rassemble les individus et non ce qui les différencie.

C'est pourquoi le SI.EN-UNSA Education se situe sans ambiguïté aux côtés de tous ceux qui constatent qu'il est urgent de redéfinir des règles claires dans le cadre d'une législation applicable à l'ensemble du territoire national face aux manifestations d'appartenance religieuse ou politique qui sont aujourd'hui de nature à mettre en péril le fonctionnement de l'École.

Seule l'existence d'un cadre réglementaire non ambigu permettrait de préserver la sérénité d'une École qui a pour objectif essentiel de former des citoyens libres et responsables.

### Missions des corps d'inspection

#### Rapport Dubreuil : première lecture

1 - Le rapport souligne la force des corps d'inspection, c'est-à-dire la compétence professionnelle, le haut niveau scientifique, leur engagement dans le service public d'éducation et l'extraordinaire capacité d'adaptation dont ils font preuve.

2 - Le rapport fait un constat unanime : le corps des IA-IPR ressent un certain malaise né de l'éparpillement non maîtrisé des tâches qui lui sont confiées et des carences d'un pilotage pour le moins ambigu.

Il note les nombreux points faibles des IA-IPR disciplinaires :

- la liaison avec les inspecteurs de l'enseignement professionnel et ceux de l'enseignement du premier degré est souvent épisodique ;

- le positionnement à l'égard des IA-DSDEN est incertain, ce qui est d'autant plus dommageable que les IA-DSDEN détiennent des attributions importantes pour le pilotage des collèges ;

- quelque peu réticents au devoir de rendre compte, les IA-IPR restent marqués par une double tradition, celle de la liberté pédagogique des professeurs, corps dont ils sont issus, et celle du lien avec l'inspection générale ;

- au niveau du recrutement, l'absence fréquente chez les candidats de "recul critique indispensable à toute fonction d'encadrement".

3 - Le rapport associe très fréquemment les " corps d'inspection territoriaux " dans une même problématique et insiste sur le fait qu'ils ont une même mission d'encadrement pédagogique du système éducatif sur le territoire académique.

4 - Le rapport évite de parler de la situation relative des deux corps d'inspection, mais, en ne citant pas les IEN parmi les corps viviers, en fait donc un corps parallèle dont le rapprochement avec celui des IA-IPR est autant une logique fonctionnelle (identité des

missions) qu'une nécessité pour améliorer l'efficacité du système éducatif.

5 - Le rapport évoque deux cas particuliers :

- le cas des IEN ET EG qui devraient être intégrés à l'équipe des IA-IPR et donc auraient peut-être vocation à bénéficier du même statut ?

- le cas des IA-IPR de spécialité AVS qui devraient faire l'objet d'un traitement spécifique car ils n'entrent pas dans le modèle de " l'expertise disciplinaire " et donc auraient peut-être vocation à être assimilés à de simples inspecteurs polyvalents tels que les IEN CCPD ou les IEN IO ?

Daniel GAUCHON

Ce rapport est consultable sur le site [www.unsa-education.org/sien](http://www.unsa-education.org/sien) dans la rubrique Dossiers / Rapports officiels.

## Réflexion sur les missions des inspecteurs

### La lettre de mission de l'Inspecteur général Yves Bottin

Le Ministre de la Jeunesse,  
de l'Education nationale et de la Recherche

à

Monsieur Yves BOTTIN  
Inspecteur général de l'Education nationale

Monsieur l'inspecteur général,

Les inspecteurs de l'Education nationale (IEN) jouent un rôle déterminant dans la mise en oeuvre des objectifs nationaux. Ils assurent des missions fondamentales d'inspection des personnels et d'évaluation des enseignements et des établissements. Une part croissante de leur activité est consacrée à l'animation et à la formation des personnels, des tâches de gestion et de conception pouvant s'y ajouter.

Il est donc devenu urgent de clarifier et hiérarchiser les missions confiées aux IEN. L'originalité de chacune des spécialités (premier degré, information et orientation, enseignement général, enseignement technique) appelle une réflexion approfondie sur l'ensemble de ce corps d'inspection, sa position institutionnelle et ses conditions d'exercice.

Je vous demande de bien vouloir conduire un groupe de réflexion sur les IEN articulant étroitement un état des lieux avec des perspectives et propositions concrètes d'évolution de ce corps d'encadrement. Ces travaux feront suite à ceux déjà menés sur les inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) par Monsieur le recteur DUBREUIL.

En liaison avec Mme Marie-France MORAUX, directrice de l'encadrement, vous élaborerez un rapport abordant les questions suivantes :

- L'évolution des missions, leur hiérarchie
  - Les conséquences de la décentralisation et notamment de l'évolution administrative du premier degré
  - Les conditions d'exercice
  - Le recrutement, la formation, le déroulement de carrière
- J'apprécierais de recevoir votre rapport avant la fin du mois de janvier 2004.

Avec mes remerciements, je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur général, à l'expression de mes salutations les meilleures.

Dès l'arrivée du nouveau ministre nous avons demandé que soit ouvert le dossier des corps d'inspection. Pour donner au processus tout l'impact souhaitable, nous souhaitons que soient abordées simultanément la question des IA-IPR et celle des IEN. Malheureusement, d'autres organisations syndicales ne partageaient pas cette analyse et ont préféré réduire le débat de fond sur l'encadrement à des questions superficielles ayant trait aux carrières et aux missions mais délaissant tout ce qui relève de la cohérence de l'encadrement au sein du système éducatif.

C'est pour cette raison que la commission pilotée par le Recteur DUBREUIL n'a eu à traiter que de la seule situation des IA-IPR, de même que celle qui est prise en charge par l'Inspecteur Général BOTTIN sera réservée aux IEN.

Si nous nous félicitons de ce que soit enfin prise en compte notre demande, nous ne pouvons que déplorer la démarche qui a conduit à cette partition. Il n'en demeure pas moins que nous participerons activement aux travaux de cette commission et que nous nous attacherons à faire entendre clairement les exigences des inspecteurs en ce qui concerne la revalorisation de leur métier.

En revanche, puisque la méthode choisie ne permettra pas de tracer des perspectives aussi ambitieuses que celles qui nous paraîtraient souhaitables, nous aurons à cœur de proposer au Congrès de débattre sur un texte d'orientation qui correspondra davantage à ce dont les corps d'encadrement ont besoin.

*Patrick ROUMAGNAC*

Le SI.EN a été auditionné le 12 novembre par le groupe de réflexion présidé par l'Inspecteur général Bottin. Il s'est engagé à produire une contribution écrite sur les questions posées. La forme définitive de ce document sera soumise au Bureau National du 10 décembre 03.

## Elections IEN 2003

En obtenant 4 sièges sur 5 à la CAPN des IEN, le SI.EN confirme sa position de principal syndicat des inspecteurs au sein du ministère de l'Education nationale

Nombre d'électeurs inscrits : 1828  
 Nombre de votants : 1255  
 Pourcentage Votants / Inscrits : 68,65 %  
 Nombre de bulletins blancs ou nuls : 53  
 Nombre de suffrages exprimés : 1202

### Résultats du scrutin

SI.EN-UNSA Education	854 voix	71,05%	4 sièges
SNPI-FSU	191 voix	15,89%	1 siège
SGEN-CFDT	157 voix	13,06%	0 siège

### Titulaires

#### Hors classe

GAUCHON Daniel

LECOINTE Catherine

#### Classe normale

ROUMAGNAC Patrick

COLLET Marie-Paule

PETIT Jean-Marc

SI.EN UNSA Education

SNPI-FSU

SI.EN UNSA Education

SI.EN UNSA Education

SI.EN UNSA Education

### Suppléants

#### Hors classe

GROSBRAS Francine

SCHLANSER Gino

#### Classe normale

AVELINE Patrick

WEILL Eric

LE BORGNE DE KAOUEL Florence

SI.EN UNSA Education

SNPI-FSU

SI.EN UNSA Education

SI.EN UNSA Education

SI.EN UNSA Education

**Nota** : le SNPIEN-FSU ayant choisi une fois encore son siège en hors classe, seul le SI.EN représentera donc les IEN de classe normale à la CAPN.

**Avec 78 sièges sur 89**

(résultats partiels sur 27 académies)

**aux CAPA des IEN,  
la représentativité  
du SI.EN est aussi  
fondée sur une  
très forte  
implantation locale**

Total général	78	9	2
(27 académies sur 30)	soit 87,6%	soit 10,1%	soit 2,2%
Académie	SI.EN-UNSA Education	SNPI-FSU	SGEN-CFDT
AIX-MARSEILLE	3	1	
AMIENS	3		
BESANCON	3		
BORDEAUX	3	1	
CAEN	4		
CLERMONT-FERRAND	3		
CORSE		2	
CRETEIL	4		
DIJON	4		
GRENOBLE	3	1	
GUADELOUPE	2		
GUYANE			
LILLE	3	0	1
LIMOGES	2		
LYON	3	1	
MARTINIQUE	2		
MONTPELLIER	4		
NANCY-METZ	Quorum non atteint - 30 votants pour 73 inscrits (consigne du SI.EN)		
NANTES	Quorum non atteint - 43 votants pour 87 inscrits (problème de tri postal)		
NICE	3		
ORLEANS-TOURS	4		
PARIS	3		
POITIERS	2		1
REIMS	3		
RENNES	3	1	
REUNION	2		
ROUEN	3		
STRASBOURG	3		
TOULOUSE	3	1	
VERSAILLES	3	1	

Pas de liste

## Compte rendu de l'audience du 11 septembre 2003

### auprès de M. BOISSINOT, directeur de Cabinet de Luc FERRY

Au cours de cette rencontre les représentants du SI.EN (M.-P. COLLET, F. GROSBRAS, D. GAUCHON et P. ROUMAGNAC) ont interrogé M. BOISSINOT (qui était accompagné de Mme MORAUX, directrice de la DE, et de Mme MALLET, conseillère pour la coordination de l'action administrative et la politique d'encadrement) sur 7 points liés à l'actualité ou à des problèmes de fond concernant les inspecteurs.

#### 1. Mise en place du groupe de travail sur les missions et carrières des IEN

Nous avons demandé que soit désigné au plus vite un pilote pour encadrer la réflexion de ce groupe de travail. Pour assurer une bonne continuité avec le groupe précédent sur les IA-IPR, nous avons exprimé l'intérêt que nous verrions à ce que ce dossier soit confié au même pilote. Le directeur de Cabinet nous a dit que ce serait peut-être difficile car cette charge de travail était très conséquente et qu'il serait difficile au même recteur de poursuivre pour les IEN le travail engagé avec les IA-IPR. Nous avons insisté pour qu'en tout état de cause le pilote reçoive au plus vite une lettre de mission fixant les attentes et les orientations du ministre en ce qui concerne les évolutions des missions, des carrières et des conditions de travail des inspecteurs. Notre interlocuteur nous a assuré par ailleurs que le plan arrêté par Mme MORAUX le 25/08 serait suivi.

#### 2. Budget 2004

Nous avons rappelé nos revendications relatives à la revalorisation des indemnités des IEN ET-EG et IO dont nous demandons qu'elles soient alignées sur celles des IA-IPR. Les premières remontées ayant trait au projet de loi de finances de 2004 nous font craindre que cette mesure ne soit pas envisagée dans un premier temps. Nous avons rappelé l'incroyable injustice que subissent nos collègues et l'absolue nécessité de la réparer. Nous avons insisté sur l'urgence d'une mesure visant à rétablir l'équité au sein des corps d'inspection. Là encore, notre interlocuteur s'est montré attentif et ouvert, nous le relancerons très prochainement pour nous assurer que son écoute n'était pas de circonstance.

#### 3. Gestion des promotions à la hors-classe au titre de 2004

Nous tenions à nous assurer que les accords passés avec le précédent ministère en vue d'assurer une meilleure fluidité des carrières et d'éviter que ne se reconstitue un blocage inacceptable en fin de classe normale ne seraient pas remis en cause. Notre interlocuteur nous a affirmé s'inscrire dans la continuité en ce domaine. Nous en avons profité pour rappeler que cette solution ne pouvait être que transitoire et qu'il faudrait impérativement trouver un dispositif plus cohérent, ce qui passe inévitablement par un alignement

de la classe normale des IEN sur celle des IA-IPR. La fin de classe normale à la HE A est en effet la seule façon de régler à la fois les problèmes de continuité des promotions au fil de la carrière et de permettre une intégration cohérente de tous les inspecteurs quel que soit l'indice qu'ils ont atteint dans leur corps d'origine. Par ailleurs, la réduction que nous demandons en matière de délai entre deux échelons est la seule façon de valoriser les efforts accomplis par les inspecteurs dans l'exercice d'une fonction passionnante mais lourde et trop mal reconnue.

#### 4. Le grand débat sur l'école

Nous avons affirmé que nous souhaitons participer activement à ce grand débat dans un esprit ouvert et avec l'intention de déboucher sur des propositions concrètes pour améliorer l'efficacité du service public d'éducation et assurer ainsi une meilleure justice sociale. M. BOISSINOT nous a déclaré apprécier cette position et nous a garanti d'une part que le SI.EN-UNSA Education serait associé à la réflexion qui se développe, et que d'autre part, les inspecteurs auraient un rôle essentiel à jouer pour favoriser l'appropriation par les enseignants et les usagers du débat qui va avoir lieu au sein des établissements scolaires.

#### 5. Frais de déplacement

Nous avons une nouvelle fois vivement protesté contre la réduction budgétaire qui avait frappé toutes les académies au printemps et redit notre mot d'ordre permanent selon lequel tout inspecteur est invité à ne plus se déplacer dès lors que l'administration n'est plus en mesure de le défrayer. M. BOISSINOT s'est certes montré sensible à notre préoccupation, mais il n'a répondu que très partiellement à nos attentes. Il nous a toutefois confirmé qu'une partie des crédits concernés était en cours de réaffectation dans les académies afin de rattraper les situations les plus difficiles. Il apparaît, une fois encore, que ce n'est que par la mobilisation que nous pourrions espérer progresser sur cette question récurrente et nous invitons les représentants académiques et départementaux à vérifier auprès des services la traduction concrète de cette annonce. Nous avons obtenu l'assurance que cette question ferait partie des réflexions conduites dans le cadre du groupe de travail sur les missions.

#### 6. Les assistants d'éducation

Nous avons regretté que le dispositif de recrutement des AEd pour le premier degré ait été calqué sur celui qui prévalait pour les aides-éducateurs, c'est-à-dire en s'appuyant sur le second degré pour la gestion des recrutements. Les tensions qui règnent actuellement montrent qu'il eût été largement préférable de concevoir de nouvelles modalités en privilégiant la cohérence fonctionnelle à une apparente facilité gestionnaire. Notre interlocuteur

a reconnu que des difficultés existaient encore mais s'est déclaré optimiste... même s'il n'exclut pas de revenir sur le modèle que nous proposons.

#### 7. La situation particulière des IEN ET/EG

Nous avons encore insisté sur la nécessité de rattraper l'injustice financière faite à ces collègues en matière d'indemnités de charges administratives. Au-delà de ce problème nous avons fait observer que le ministre "oubliait" trop souvent et trop systématiquement les IEN ET/EG, tant dans ses propos que dans ses rencontres avec les corps d'inspection. A cet égard nous avons déploré une nouvelle fois que les IEN ET/EG n'aient pas été invités aux journées mises en place par l'Inspection Générale. Si l'objectif de ces dernières est de travailler sur l'enseignement du second degré, il est tout de même invraisemblable d'oublier tant de collègues qui se consacrent exclusivement à ce niveau et ce dans des conditions souvent difficiles. M. BOISSINOT nous a assuré de la haute estime du ministre à l'égard de ces collègues (ce dont nous ne voudrions pas douter, mais qui ne transparait pas toujours avec l'évidence que nous souhaiterions !) et a convenu qu'il serait indispensable de donner un signe fort et clair en ce sens. C'est pourquoi il envisage de mettre en place des rencontres inter-académiques qui devraient être présentées à brève échéance.

#### 8. Pour conclure... provisoirement

Cette rencontre, qui s'est déroulée dans un climat plus serein et plus constructif que celui que nous avions connu précédemment, semble confirmer les bonnes orientations qui sont prises en ce qui concerne la réflexion sur les inspecteurs. Nous devons maintenir la pression pour continuer à avancer et pour déboucher sur des concrétisations répondant aux légitimes aspirations des syndiqués, tant en ce qui concerne leurs missions que leurs carrières et leurs conditions de travail. C'est ce que nous défendrons avec acharnement dans les semaines qui viennent en rappelant instamment à nos partenaires les engagements qui viennent d'être évoqués plutôt qu'affirmés.

Patrick ROUMAGNAC



## Le débat national sur l'avenir de l'Ecole

Le SI.EN-UNSA Education ne peut que se réjouir de la mise en place d'un vaste débat démocratique dont l'objectif est de donner le point de vue de la Nation sur l'avenir qu'elle souhaite pour son Ecole. Nous avons déploré le peu de place qui avait été accordé à la question scolaire dans le cadre de la campagne présidentielle puis dans celui des élections législatives ; il est donc logique que nous souscrivions aujourd'hui au projet d'un vaste échange sur l'Ecole. Ajoutons à cela que la formule envisagée est plutôt motivante, plus, en tout cas, que ne l'eût été un référendum qui aurait forcément tronqué la complexité des positions. Le matériau fourni (état du système éducatif résultant d'une étude d'experts, analysée et enrichie par le Haut Conseil pour l'Evaluation de l'Ecole [Hcéé], questionnaire proposé par un groupe de travail indépendant du ministère), ainsi que la méthode envisagée (pilotage du débat évitant apparemment les effets de complaisance, analyse centralisée de l'ensemble des contributions) apparaissent, a priori, comme de solides garanties de la volonté d'ouvrir un chantier dans lequel chaque citoyen pourra exprimer son point de vue.

Pourtant, malgré ces apparences flatteuses, nous sommes inquiets. Il faut dire que les conditions dans lesquelles le débat se met en place ont de quoi inquiéter :

- le contexte tout d'abord n'est pas des plus favorables. Alors que le ministre semble appeler de ses vœux des échanges ouverts et qu'il affirme haut et fort que rien n'est bouclé par avance, il multiplie les signes indiquant des orientations claires en matière d'organisation (ou de désorganisation ?) de l'école publique. Décentralisation imposée, réduction des crédits, déclarations intempestives promptement démenties... sont autant d'éléments qui n'augurent pas d'une réelle volonté d'ouverture ;

- l'absence de tout crédit spécifique pour mettre en œuvre le débat, alors que son organisateur nous demande de dupliquer en masse des documents, d'utiliser des salles adéquates, de prévoir une sonorisation et même des animations visuelles, de solliciter des animateurs compétents... ne peut que nous laisser un goût amer : une fois de plus le bricolage l'emportera sur le professionnalisme!

- Les modalités mêmes du débat et des restitutions prévues nous interrogent : les questions semblent souvent inductrices et les synthèses envisagées doivent refléter toutes les tendances qui se seront exprimées au cours des échanges. Voilà qui est bel et bon, mais comment ne pas voir qu'au bout du compte cette organisation permettra de présenter une position comme dominante alors même que rien ne permettrait d'affirmer sérieusement qu'elle le soit ? Dans le débat qui se profile, l'organisateur veille soigneusement à gommer toute particularité de l'émetteur : que celui-ci possède une solide expérience du système ou qu'il lui soit totalement étranger ne semble avoir aucune importance : la discussion style

«Café du Commerce» aura le même impact que des discussions au sein du Conseil Supérieur de l'Education, par exemple...

- Enfin, et ce n'est pas la moindre des choses, la mise en place du débat vient ajouter une tâche supplémentaire pour les inspecteurs pourtant déjà surchargés. Les bonnes paroles de Claude Thélot ne suffisent pas à nous faire oublier que la charge de travail qui nous échoit se paiera pendant de nombreux mois pour rattraper l'investissement auquel nous ne pourrions nous dérober. Précisons, à cet égard, que rares sont parmi nous ceux qui ont apprécié le commentaire du Président du comité d'organisation du débat sur l'avenir de l'école quand il a déclaré aux inspecteurs chargés d'une circonscription du premier degré qu'ils pourraient mettre entre parenthèses leur priorité habituelle : l'inspection des personnels. Nous ne savions pas que nous avions changé d'autorité de tutelle et pensions que seul le Ministre (ou son représentant direct, le Recteur) pouvait nous donner une telle consigne... En tout état de cause, nous savons tous que notre sens du service public nous conduira forcément à ajouter cette nouvelle mission à celles que nous accomplissons par ailleurs et non à se substituer à ce qui fait le cœur de notre métier et qui constitue aujourd'hui le seul moyen (même s'il est imparfait) d'assurer la plus grande équité de traitement possible pour la gestion des carrières de tous les enseignants. Dès lors, les propos faussement flatteurs ou les connivences conjoncturelles ressemblent, hélas, à des provocations.

Il n'est pas surprenant, dans un tel contexte, que certains d'entre nous se soient interrogés sur l'opportunité de répondre à la demande qui nous est faite d'organiser le débat. D'aucuns se sont même demandé s'il ne serait pas souhaitable que notre organisation syndicale donne une consigne de boycott, ou qu'à tout le moins elle envisage notre participation comme une monnaie d'échange dans le cadre des discussions sur les évolutions de nos carrières... Ces interrogations sont légitimes ; elles sont même un indice fort qui devrait alerter nos autorités de tutelle sur la lassitude des inspecteurs, lassitude liée à la fois aux conditions de travail qui sont les nôtres et au manque flagrant de reconnaissance de notre travail par l'institution ; lassitude aussi de voir à quel point le ministère est timoré pour traiter de la question de l'encadrement...

Pourtant, nous devons prendre conscience du fait que la Nation a droit à ce débat et qu'il serait paradoxal de réclamer, comme nous le faisons régulièrement, une meilleure efficacité du système éducatif pour plus de justice sociale tout en refusant de s'engager dans une action qui peut donner une nouvelle chance à l'Ecole de la République. De la même manière, il serait indigne de notre organisation et de notre corps de soumettre notre engagement citoyen à nos intérêts corporatifs.

C'est pour cela que le SI.EN-UNSA Education appelle tous les inspecteurs du premier degré à participer à l'organisation du débat en ne négligeant pas de pointer toutes les dérives locales liées aux conditions de sa mise en œuvre et de nous en alerter, de même qu'il appelle tous les inspecteurs du second degré qui seront sollicités pour animer le débat à répondre favorablement à ces sollicitations dans la limite, bien sûr, de leur disponibilité et sous réserve que soit prévu le remboursement des éventuels frais engagés (frais de déplacement en particulier). Parallèlement, il engage vivement tous les inspecteurs à s'exprimer librement au sein des débats publics initiés par les sous-préfets ; cette parole libre, fondée sur notre expérience professionnelle, sera en effet essentielle pour donner au débat tout le relief souhaitable.

En revanche, le SI.EN-UNSA Education fait observer que les inspecteurs n'ont aucune responsabilité dans l'animation de l'enseignement privé, qu'il soit ou non sous contrat. Le rôle statutaire des inspecteurs se limite au contrôle de conformité dans les établissements privés. Ces derniers sont pilotés, comme dans l'enseignement secondaire, par des chefs d'établissement ; il semble donc tout à fait légitime que ceux-ci assument le même rôle d'organisateur du débat sur l'avenir de l'Ecole que les chefs d'établissement du second degré. Nous appelons donc tous les inspecteurs à refuser d'organiser ou d'animer le débat dans les établissements privés.

Enfin, le SI.EN-UNSA Education appelle tous ses adhérents à peser sur l'administration rectoriale pour que soient mis en place des débats spécifiques impliquant les personnels d'encadrement, en prenant en compte leurs spécialités respectives : nous sommes globalement reconnus comme " experts " au sein du système éducatif, il serait regrettable que nous ne soyons jamais entendus en cette qualité.

Précisons, pour terminer, que le SI.EN-UNSA Education demandera en temps voulu à être reçu par la commission d'organisation du grand débat en tant qu'organisation syndicale représentative des inspecteurs. Pour préparer cette audience nous vous engageons à nous faire part de vos analyses et de vos points de vue. De nombreuses questions posées dans le cadre du débat méritent que nous y réfléchissions afin de présenter les évolutions qui nous semblent nécessaires dans l'intérêt des élèves. Nous vous suggérons donc de développer cette réflexion au sein des instances syndicales académiques et nous faire remonter vos contributions qui seront affichées sur notre site.

Patrick ROUMAGNAC  
9 novembre 2003

## Le débat national sur l'avenir de l'École

### Le questionnement sur les corps d'inspection

Extrait de la fiche n° 21 : Faut-il redéfinir les métiers de l'École ?

Les missions des **personnels d'inspection territoriale** qui interviennent dans le second degré (IA/IPR, IEN pour l'enseignement professionnel et pour l'orientation) sont définies par un décret statutaire commun qui exprime la volonté d'amener ces personnels à travailler ensemble pour renforcer la cohérence des procédures et des modalités d'évaluation du système éducatif et des personnels.

Le découpage actuel en deux corps est-il une survivance que seul le niveau de recrutement justifie encore ? La multiplicité des missions définies au sein de l'académie par le programme annuel de travail des corps d'inspection et les modalités de recrutement des inspecteurs expliquent le peu d'appétence qu'éprouvent les enseignants chevronnés à postuler pour ces fonctions ; elles devraient sans doute être revues.

Le vivier de recrutement des inspecteurs des circonscriptions du premier degré est de plus en plus endogène (conseillers pédagogiques, directeurs d'école), il ne permet plus de couvrir les besoins. La fonction pédagogique de l'inspecteur de circonscription est aujourd'hui concurrencée par les tâches d'administration et de gestion.

A coté de ces fonctions territoriales, les **corps d'inspection** exercent des missions nationales, notamment pour le recrutement des enseignants ou pour la définition des programmes.

### La réaction immédiate du SNIPRIA et du SNIA-IPR ... devant ce questionnement «insensé» !

#### Extraits

Paris le 27 octobre 2003

Robert PROSPERINI  
Secrétaire général du SNIPRIA  
Michel DOFAL  
Président du SNIA-IPR

à Monsieur Claude THELOT

Dans le cadre du débat sur l'école engagé par le ministre de l'éducation nationale, vous avez noté dans la fiche «20» que l'on peut s'interroger sur le maintien de deux corps distincts en ce qui concerne les inspecteurs territoriaux, que le découpage actuel en deux corps «est une survivance d'une autre école» et «qu'un aggiornamento de la fonction» est indispensable.

[ ]

#### 1. Sur la notion «d'inspecteurs territoriaux»

Ce vocable ressurgit périodiquement dans la littérature de ceux qui - pour des raisons que l'on connaît - font la promotion du «corps unique d'inspection». Or il n'admet à notre connaissance pas de définition et ne figure pas dans le décret statutaire du 18 juillet 90. Par ailleurs, s'il s'agit de lui donner un «sens commun», il est particulièrement inadapté puisqu'il désignerait sans doute de manière explicite les IEN de premier degré ou les IA-DSDEN qui ont effectivement une assise territoriale administrative et en aucun cas les IA-IPR qui n'ont de territoriale qu'une géographie d'intervention annuelle, laquelle réunit parfois le tiers ou la moitié du territoire national. Ainsi ce vocable est artificiel.

#### 2. Sur le découpage actuel en deux corps

Nos deux syndicats ont une position extrêmement claire sur cette question qui est conforme à la volonté unanime des Inspecteurs d'académie : celle du maintien d'une Inspection académique distincte de l'Inspection départementale. Cette nécessité est corroborée pleinement par votre observation, dans la même fiche où - quelques lignes au dessus dans le premier chapitre «Définition du sujet» - vous observez à juste titre que «le professeur des écoles exerce un métier différent de celui de professeur des collèges ou de celui de professeur des lycées ou des lycées professionnels» et que «le directeur d'école du premier degré n'est pas le chef d'établissement du second degré». Il y a donc bien une spécificité du premier degré, de même qu'il y a une spécificité du lycée professionnel. Ces observations de bon sens confortent la nécessité du maintien des deux corps dans le cadre de l'organisation pédagogique de base actuelle de notre système éducatif.

Mais il est une nécessité qui renforce encore ce principe : c'est celle de disposer - pour le recteur - de compétences et de capacités d'expertise reconnues, correspondant aux plus hauts niveaux d'enseignement organisés dans l'académie sous sa responsabilité, notamment STS ou CPGE.

[ ] C'est bien pour cela que les Inspecteurs d'académie, qui exercent des fonctions variées - ce qui est la marque des corps de haut niveau de l'Etat - doivent conserver un vivier de recrutement de référence qui est celui des professeurs agrégés, niveau qui correspond au plus haut niveau de recrutement initial dans la fonction publique et qui devrait donc ouvrir aux IA la possibilité d'accéder, sans autre critère complémentaire que celui du mérite, aux plus hautes fonctions au sein du ministère de l'éducation nationale.

Se priver de ce niveau de recrutement (ce qui serait inéluctable si l'on fusionnait les deux corps d'inspection) serait priver l'éducation nationale française de ses meilleurs cadres intellectuels, ce serait une décision lourde de conséquences pour la qualité du système éducatif à laquelle nous sommes attachés comme vous.

#### 3. Sur un aggiornamento

Il faut donc, au contraire, considérer que si les IEN continuent à avoir une fonction strictement territoriale, les Inspecteurs d'académie même s'ils peuvent avoir également une fonction territorialisée sur un espace administratif et géographique qui dépasse dans de nombreux cas celui d'une académie, peuvent de surcroît exercer des missions nationales, notamment pour le recrutement des enseignants ou pour la définition de programmes. Cette distanciation est indispensable pour qu'ils puissent assurer leurs missions avec la hauteur de vue nécessaire au fonctionnement efficace du système éducatif, mais aussi être des vecteurs d'une éducation qui doit continuer à être nationale.

C'est bien dans le sens d'un repositionnement des Inspecteurs d'académie dans le haut de la hiérarchie qu'il faut faire évoluer la situation de ce corps si l'on veut offrir au système éducatif les meilleurs cadres pédagogiques susceptibles d'accompagner les évolutions et les adaptations aux besoins de formation en croissance qualitative et quantitative continue dans notre société hautement développée.

[ ]

## Le commentaire du Secrétaire général du SI.EN

Le corps unique n'a jamais été pour nous la perspective d'une fusion qui ferait perdre à chacun son identité propre. Nous n'avons nulle envie d'être confondus avec nos détracteurs qui voient le corps unique partout et crient au complot du SI.EN dès que quelqu'un dans le système parle de l'intérêt, à terme, d'un corps unique.

Que Messieurs Prosperini et Dofal se rassurent : nous ne manipulons pas Claude Thélot (qui le pourrait et qui le croirait ?) pour qu'il pose cette question dans le cadre du grand débat sur l'école.

Nous avons, je dois le reconnaître, quelque fierté à ne pas être confondus avec ces défenseurs de l'élite qui pourfendent sans faiblesse tous ceux qui osent s'interroger sur la pertinence pour le système éducatif de la séparation des corps d'inspection.

Leur divine nature dût-elle en être froissée, nous ne croyons guère que leur efficacité soit supérieure à la nôtre et n'entendons

pas devenir ce qu'ils sont. Ils ont réussi jusqu'alors à caricaturer nos positions auprès de nombreux IA-IPR ; je ne doute pas qu'il n'en ira pas toujours ainsi.

Notre action sur le terrain est claire : nous nous attachons systématiquement à promouvoir ce qui est de l'ordre du travail en équipe, chacun apportant sa spécificité et ses compétences particulières pour une plus grande efficacité commune.

Là où nos adversaires attisent les rivalités en soulignant les différences, nous préférons rechercher les collaborations en pointant ce qui nous rassemble. Nous sommes sûrs qu'à terme notre stratégie sera payante ; en tout état de cause, c'est la seule qui nous paraisse honorable et compatible avec les valeurs que nous défendons.

*Patrick ROUMAGNAC*

## Information et orientation Rencontre au cabinet du ministre

Rencontre, le mercredi 10 septembre 2003, au cabinet du ministre entre le SI.EN et Christine Lepage, pour le cabinet, et René-Pierre Halter pour la DESCO. Le SI.EN était représenté par Patrick Roumagnac, François Clavel et Francine Grosbras.

La rencontre a porté sur l'organisation académique de groupes de réflexion sur l'information et l'orientation. Un cadrage national est en cours d'élaboration et une lettre sera adressée aux Recteurs pour la mise en œuvre d'un large débat, une grande part d'initiative leur étant laissée.

Cette réflexion sur l'orientation, organisée à part, rejoindra ultérieurement le grand débat sur l'école.

A partir du constat des besoins des jeunes et des familles, l'objectif est d'améliorer le service offert et de rendre plus opérationnels et plus efficaces les services d'information et d'orientation.

L'accord s'est établi sur un certain nombre de thèmes proposés au débat.

Au préalable, l'orientation sera définie en termes de mission de service public ; ensuite, on cherchera comment l'améliorer.

C'est à partir des besoins définis qu'on se posera les questions du rôle et de la place du CIO dans le bassin d'éducation, dans les établissements scolaires et par rapport au "grand public".

On posera aussi la question de l'intégration de l'orientation dans l'EPLE et de l'implication de la communauté éducative.

On se demandera quelle information donner et avec quels partenaires.

Le SI.EN a affirmé qu'une telle réflexion ne peut faire l'économie de la question du pilotage et de l'évaluation du dispositif d'information et d'orientation qui sera mis en place. C'est pourquoi, pour proposer l'organisation des services la plus efficace, les points suivants devront être analysés : place et rôle du CIO ; articulation entre les niveaux académique et départemental ; positionnement des IEN-IO par rapport au Recteur et à l'IA-DSDEN ; rôle des IEN-IO dans le pilotage et l'évaluation.

L'ensemble de la consultation se déroulera en trois étapes : une phase de lancement présentée aux recteurs et aux CSAIO ; une mise en œuvre académique impulsée par les recteurs ; un retour à la centrale qui consultera de nouveau les représentants des personnels avant de faire une synthèse pour septembre/octobre 2004.

Le SI.EN participera activement à l'ensemble de ces opérations et engage ses adhérents à lui faire part de leurs observations, suggestions, propositions et réactions.

*Francine GROSBRAS  
François CLAVEL*

## Rencontre avec les stagiaires à Poitiers

La traditionnelle réunion de rentrée du SI.EN avec les inspecteurs stagiaires s'est déroulée dans le grand amphi de la toute nouvelle ESEN le mercredi 24 septembre 2003 de 17 heures à 22 heures. Malgré cette heure tardive et après une journée de travail particulièrement chargée, plus de 120 collègues stagiaires ont participé à cette rencontre animée par le secrétaire général du SI.EN, Patrick ROUMAGNAC, et les trois secrétaires généraux adjoints, Marie-Paule COLLET, Francine GROSBRAS et Daniel GAUCHON.

Après avoir renouvelé ses félicitations aux lauréats du concours 2003 et exprimé son plaisir d'accueillir de nouveaux collègues dans le corps d'inspection, le secrétaire général a rappelé les enjeux de l'action syndicale tant en ce qui concerne le rôle des inspecteurs au sein du système éducatif que les aspects statutaires ou la défense des intérêts individuels. Il a présenté la structure du SI.EN dont les instances, académiques et nationale, permettent une réelle participation de chacun à la vie syndicale et la mise en œuvre d'une véritable solidarité professionnelle dans un corps que la dispersion géographique et l'itinérance des missions aurait tendance à pousser vers l'individualisme... Il a rappelé que les stagiaires ont toute leur place au sein du SI.EN et que leur participation aux instances départementales et académiques va de pair avec l'organisation d'une section syndicale au sein même de l'ESEN pour pouvoir répondre de manière efficace à leurs problèmes spécifiques.

Les nombreux échanges ont porté évidemment sur des questions matérielles concernant la situation des stagiaires (poursuite de l'avancement dans le corps d'origine, modalités de reclassement, régime indemnitaire, première affectation, mutation...) mais aussi sur la nature même de l'engagement syndical du SI.EN (sa spécificité pour un corps d'encadrement, sa place au sein d'une fédération qui regroupe aussi d'autres personnels, ses options par rapport aux autres organisations syndicales, ...).

Ces débats ont été illustrés par une présentation sur vidéoprojecteur du site internet du SI.EN et notamment de la page qui regroupe l'ensemble des questions concernant plus particulièrement les stagiaires. Outil d'information permanente sur l'actualité de la vie syndicale, mais aussi recueil de données et de références classées par dossiers thématiques, le site se veut également un moyen de faciliter la participation de chacun, notamment au sein de l'espace réservé aux adhérents dans lequel sont placés des informations "sensibles" (résultat immédiat d'une CAPN par exemple) ou des textes soumis à l'avis des syndiqués.

Cette première rencontre sera suivie d'autres contacts en fonction des besoins et des demandes qui seront relayées auprès du Bureau national par le délégué des stagiaires.

*Daniel GAUCHON*

**Des collègues, des ami(e)s, nous ont quittés. Ces quelques lignes ont pour objet de leur rendre hommage et de dire à leurs proches que nous partageons leur chagrin et les assurons de notre fidèle souvenir à la mémoire de ceux qu'ils ont perdus.**

**Patrick ROUMAGNAC**

## Antoine RIVA

Antoine RIVA, inspecteur honoraire de l'Éducation nationale, vient de nous quitter, discrètement.

Son arrivée dans la circonscription de Vichy, en 1958, reste dans la mémoire des anciens. Il était à la tribune, à la Bourse du Travail, dans une assemblée nombreuse, ardente et inquiète : c'était le 30 mai 1958 et la IV<sup>ème</sup> République basculait. Acte d'engagement et de courage qui ne se démentit jamais.

Homme de caractère et de principes, Antoine Riva fut, pour les instituteurs et les professeurs de collège, un administrateur rigoureux, un fin connaisseur en pédagogie, un grand serviteur de l'École de la République.

" Former les esprits sans les conformer, les enrichir sans les endoctriner, les armer sans les enrôler ", message laïque fondamental incarné par Antoine Riva dans son amour des enfants et sa foi en l'homme.

Et ceux qui l'approchaient un peu plus découvraient, parfois avec surprise, un homme sensible, généreux, très attentif aux problèmes de chacun.

Homme de cœur, homme de conviction, Antoine Riva avait aussi un don d'écriture et ses variations professionnelles pleines d'humour sur le thème de l'auberge espagnole ou des laboureurs de la mer auraient mérité d'être publiées.

" La Montagne " se joint à tous ses amis pour saluer le départ de cette personnalité d'exception.

*Extrait du Quotidien "La Montagne" 29/06/03*

## Claude ROCHE

Après un combat acharné de plus de dix ans, Claude ROCHE a rendu les armes devant l'implacable maladie qui l'affaiblissait de plus en plus. Elle a fait preuve de beaucoup de courage pour mener à terme les missions qui lui avaient été confiées.

Au cours d'une première partie de sa carrière elle fut enseignante en qualité de PLP d'abord, de certifiée ensuite, dans le domaine du secrétariat bureautique. Elle a été appréciée pour son dynamisme par ses collègues et ses élèves. Remarquée par sa hiérarchie, elle devient chargée de mission d'inspection au service de la DAET du rectorat de Clermont-Ferrand. Brillamment reçue au concours d'Inspecteur, elle est affectée à la formation continue dans l'académie de Lyon.

De retour dans son académie d'origine, elle poursuit cette même charge dans laquelle elle s'investit fortement. Proposée par le Recteur pour mettre en place la Validation des Acquis Professionnels, elle s'approprie cette nouvelle mission pour laquelle elle se passionne. Elle conduit parallèlement la charge de conseiller technique auprès de l'inspecteur d'Académie de l'Allier.

Femme d'Inspecteur, elle était également mère de deux enfants et récemment, pour son grand bonheur, grand-mère d'une petite Ariane.

*Patrick ROUMAGNAC - Michel VEYSSERE*

## Sylvie LECOIN

La disparition brutale, le 11 juillet 2003, de Sylvie LECOIN, IEN histoire-géographie, nous a tous profondément bouleversés. Son sourire, son esprit, son humour et son amitié nous manquent beaucoup.

Son parcours professionnel a été riche d'expériences multiples et couronné de nombreux succès : des études à l'université de Brest, plusieurs années de recherche au Mexique, qui lui permettront d'obtenir un DEA et de soutenir une thèse. A son retour en France, elle enseigne l'histoire-géographie dans l'académie de Créteil, puis devient chargée de mission d'inspection pour les lycées professionnels. Lauréate du concours d'I.E.N., elle est nommée dans l'académie de Montpellier en septembre 2000.

Elle a été une inspectrice respectée et reconnue par tous pour ses compétences professionnelles et ses qualités humaines. Très attachée à la défense des valeurs de l'Éducation nationale, elle s'est particulièrement investie dans le pilotage de l'ECJS. Dynamique, disponible, exigeante, élégante à tous points de vue, Sylvie a été appréciée par les professeurs, les provinciaux et par tous ses collègues de l'académie.

Nous présentons nos condoléances les plus sincères à sa famille, à son compagnon Daniel et nous avons une pensée particulière pour leurs deux jeunes enfants, Axel et Julia, dont elle était si fière.

*Any Cohen-Bacrie, IEN Anglais  
Jacques Dochez, IEN lettres*

## Luc LADIESSE

Luc Ladiesse, IEN de Lettres sur l'académie de Clermont-Ferrand, a lutté très courageusement contre la maladie qui l'a emporté le 20 septembre dernier.

Il avait beau être discret et modeste, nul n'ignorait ses qualités professionnelles et la grande finesse de ses analyses. C'est ainsi que très tôt il avait été désigné par l'Inspection Générale pour faire partie d'un groupe national de travail sur l'évaluation. Dans l'académie, le Recteur lui avait confié le lourd dossier de l'illettrisme. Il participait également activement à la Commission Art et Culture du Rectorat et s'était beaucoup investi dans le suivi de la réforme de l'enseignement professionnel.

Pour nous, au service de l'Inspection, il a toujours été le collègue avec qui nous avions plaisir à travailler. Il était toujours disponible lorsque nous avions besoin d'un avis ou d'un conseil. Sa grande gentillesse et son intelligence du cœur le faisaient aimer de tous.

Marié à une enseignante, il était père de trois garçons.

*Patrick ROUMAGNAC - Michel VEYSSERE*

## Réseaux d'écoles : des évolutions positives

Mon avis, à ce stade du débat, sur les propositions ministérielles concernant les réseaux d'école.

Je porte une appréciation positive sur ce projet, pour différentes raisons, dont la première est sans doute que c'est la seule solution raisonnable existant actuellement pour sortir de l'impasse dans laquelle se trouvent nos écoles et nous-mêmes quand la majorité des directeurs sont en grève administrative, comme c'est le cas dans ma circonscription.

De plus, je pense que c'est réellement porteur de progrès si chacun "joue le jeu".

Mais il faut, selon moi, être vigilant, voire exigeant, sur certains points. Des précautions sont à prendre et des ambiguïtés à lever :

1/ Problème de la gestion des fonds dévolus aux réseaux d'écoles, et donc mutualisés (comme c'est déjà le cas pour les installations sportives dans les communautés de communes par exemple). Il semble que le conseil d'administration qui est prévu soit présidé par un Maire. Mais si on inclut dans cette dotation les fonds et/ou subventions aujourd'hui versés par les IA, ce sont des fonds de l'Etat qui passent sous pouvoir du Maire. Quid du contrôle de l'usage de ces fonds ?? Quel rôle pour nous dans ce contrôle ? Ce contrôle doit s'effectuer mais sans surcharge d'un travail "comptable" pour nous.

2/ Je pense que tout ce qui relève de la carte scolaire, c'est-à-dire de l'allocation des moyens, si ce n'est de leur implantation dans telle ou telle école du réseau, doit rester de la compétence exclusive de l'IA, et par délégation fonctionnelle, des IEN.

3/ Question du recrutement des coordinateurs pédagogiques : selon moi, il faudrait qu'ils soient recrutés par une (ou plusieurs) commission d'IEN (présidée par l'IA), accompagnés éventuellement de conseillers pédagogiques, sur la base de candidatures libres (ou incitées) sous conditions d'ancienneté dans la fonction enseignante. Faut-il que ces candidats aient tous été directeurs d'école auparavant ? Je n'en suis pas certain. CAFIPEMF bienvenu mais pas exigé. La question qui se pose est celle de savoir si ce recrutement donnera lieu à une liste d'aptitude départementale ou bien si les candidats le seront pour un réseau particulier ? Et dans ce cas, faudra-t-il être déjà enseignant dans ce réseau ? J'opte pour la première solution, ne serait-ce que pour créer du mouvement dans les personnels.

4/ Le rôle du coordinateur pédagogique : de mon point de vue, il pourrait être comparable (mais pas identique) à celui des coordinateurs de REP actuels, donc membre de l'équipe de circonscription. Dans ce contexte, les tâ-

ches actuelles du directeur seraient ainsi réparties en trois pôles :

- au directeur maintenu les relations avec les parents d'élèves et certains partenaires (ex : associations), l'organisation du service dans l'école, en particulier la sécurité des élèves, la convocation des équipes éducatives avant CCPE, avec mention écrite de leur autorité, et non seulement de leur responsabilité comme c'est le cas actuellement, sur ces différents points ;

- au conseil d'administration et à son président, toutes les questions financières, y compris les commandes de matériel pédagogique ou scolaire, ainsi que celles liées à l'entretien, à l'aménagement et à la construction des locaux, entre autres. Cela suppose la création de "secrétaires-comptables" (cf agent comptable des collèges ?), sans doute agents communaux, et cela pose la question des coopératives d'école. Celles-ci sont à recadrer strictement avec peut-être un plafond à fixer (certaines coop. gèrent des dizaines de milliers d'euros et on est à la limite de la gestion de fait). Il faudrait aussi lister plus précisément ce qu'il est possible ou pas de faire avec elles ;

- au coordinateur déchargé de classe, sous l'autorité de l'IEN, la présidence des conseils de nature pédagogique : conseils de cycles et conseils de maîtres ; le suivi des projets ; le suivi des évaluations nationales ; la régulation des actions sur le réseau ; la coopération école-collège, la participation aux CEL, CLPPD (ex- CLS et CCPD) ; etc.

Le point essentiel, selon moi, est qu'il n'est pas possible de donner à ces coordinateurs un quelconque statut hiérarchique. Ils doivent être des animateurs, pas des supérieurs. De la même façon, je crois qu'ils ne doivent pas être chargés de fonctions de formation, ni initiale ni continue.

Les IEN doivent rester les pilotes pédagogiques de la circonscription, sans doute en réunissant et animant très régulièrement les coordinateurs de la circonscription. Si l'on prend pour taille moyenne des circonscriptions aujourd'hui le nombre de 300 maîtres, cela correspondrait à une dizaine de coordinateurs en moyenne. Ajoutés aux deux (ou trois) conseillers pédagogiques, eux-mêmes recentrés sur le suivi des débutants, cela pourrait constituer une sorte de "conseil de circonscription" placé sous l'autorité de l'IEN qui en serait responsable. Dans cette hypothèse, la nécessaire évaluation de son action appartiendrait à l'IA et à son équipe.

Le rôle de cette équipe élargie serait centré autour de l'animation pédagogique de la circonscription, notamment les conditions de

la mise en œuvre de la politique ministérielle, l'étude et l'exploitation des évaluations nationales, la définition de priorités pédagogiques pour la circonscription, le travail avec les collèges, etc. En bref, tout ce qu'il n'est plus possible de faire actuellement avec les directeurs parce qu'ils n'ont pas le temps ou parce qu'ils sont en grève administrative ou parce qu'ils sont trop loin.

L'enjeu dans cette affaire est de ne pas faire des coordinateurs des ersatz de chef d'établissement, et surtout de ne pas perdre les avantages de la territorialité des circonscriptions qui constitue un des points forts de l'école primaire (l'autre étant la polyvalence des maîtres). A cet égard, il nous faut, me semble-t-il, prendre garde à ce que les modifications profondes qui se dessinent autour de l'école primaire ne soient pas le prétexte à réduire le nombre de circonscriptions, ou bien à nous redéployer exclusivement sur des missions départementales ou académiques (qu'il n'est pas question de rejeter car elles sont nécessaires et intéressantes) au détriment du suivi au plus près du terrain. (De même, mais c'est une autre histoire, qu'elles ne doivent ouvrir la voie à la disparition de l'inspection individuelle).

Je suis donc favorable à ces évolutions et je vous renouvelle ma confiance pour faire entendre notre voix dans cette affaire.

*Pierre-François GACHET*  
IEN-AIS Essonne - le 1er novembre 2003

## Le foulard hors la loi ?

Voilà plus de dix ans que le foulard, dit islamique, perturbe la vie sociale de notre pays, et il est pour le moins curieux que le port de ce simple accessoire vestimentaire soit devenu une affaire d'Etat, personne n'ayant réussi ou osé régler le problème.

Ce port, prétendument dicté par une loi divine, est contesté par de très hautes autorités religieuses islamiques qui déclarent que cette pratique ne relève pas du dogme, comme l'obligation des cinq prières quotidiennes, mais d'une simple coutume fluctuante, selon les lieux et les époques. L'interdiction du port de cet accessoire dans un certain nombre de pays musulmans confirme cette position. Bien même serait-elle d'inspiration divine, ou soi-disant divine, il conviendrait de se demander si dans notre pays une telle pratique est au-dessus ou non des lois républicaines. La réponse est claire, en référence à la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, promulguée en 1905.

Il serait pour le moins maladroit d'édicter une nouvelle loi, même si elle concernait l'ensemble des citoyens de toutes confessions et de toutes obédiences, car immanquablement elle serait considérée comme visant le foulard dit islamique, et lui seul. En outre, interdire le port d'un signe d'appartenance pourrait être considéré comme une atteinte à la liberté individuelle, alors que demander, et si nécessaire exiger de ne pas le montrer, n'aurait pas le même impact.

Je me souviens avoir toujours été étonné, lorsque je fréquentais l'école primaire publique de mon village, par la présence dans le fond de chaque salle de classe, d'un crucifix de bonne taille (60 à 70 cm), dissimulé derrière un tableau photographique représentant un monument de Paris. Je suppose qu'en 1905 personne n'a osé décrocher ces symboles, de peur, peut-être, de représailles célestes, mais plus vraisemblablement, ceux-ci sont restés en place à la suite d'un compromis, chacun y trouvant son compte : les tenants de la loi ayant vu disparaître, même symboliquement, les objets du conflit, et les autres satisfaits de constater que, grâce à cette présence, même invisible mais bien réelle, les élèves demeuraient sous la protection divine.

La stricte application de la loi actuelle achoppe sur un seul mot : "ostentatoire" qui alimente la contestation, car il peut être interprété dans le sens d'une plus ou moins grande tolérance. En effet, où est la limite de l'ostentation ? Relève-t-elle de la taille de l'objet, de son emplacement, de sa couleur, discrète ou éclatante, de sa valeur marchande, du message qu'il transmet... ? Il semble que si on lui substituait un autre mot excluant cette ambiguïté, l'application de la loi existante en serait facilitée. Ceci pourrait, par exemple, donner :

"Le port de tout signe et objet divers visibles à caractère philosophique, politique, religieux, ou d'appartenance à des groupes particuliers, est prohibé dans les administrations publiques, les établissements publics, les services à caractère public et assimilés".

La résolution de tout conflit impliquant des concessions de chaque protagoniste, il doit être possible d'arriver à un compromis, à l'image de celui concernant les crucifix évoqué supra. Chacun pourrait continuer à porter un objet correspondant à sa foi ou à son engagement, mais de façon invisible : la petite croix dissimulée sous le corsage, le foulard ou la kippa, dans la poche.

Si cela s'avérait impossible, il conviendrait alors de faire preuve d'autorité et de fermeté.

N'oublions pas que le petit père COMBES n'a pas demandé l'avis des autorités religieuses de l'époque pour édicter cette loi, qui est toujours en vigueur. Et pourtant, il ne s'opposait pas seulement à quelques fanatiques, mais pratiquement à tout un peuple majoritairement catholique, et il a osé. De bonne ou de mauvaise grâce, les opposants s'y sont pliés, pour le plus grand bien de la paix sociale. Il n'y a aucune raison pour qu'il n'en soit pas de même aujourd'hui. Il suffit donc de rappeler la loi et de l'appliquer tout simplement, sans aucune exception.

Si, après moult explications, il subsistait, hélas, des irréductibles se considérant comme persécutés, croyant ou prétendant que leur dogme prévaut sur la loi républicaine, il conviendrait qu'ils comprennent qu'il serait préférable pour eux d'aller vivre dans un pays acceptant leurs exigences, et non pas dans la France laïque et républicaine.

Jean TEIL

Saint-Etienne - le 4 juillet 2003

## Questions d'éthique professionnelle

### L'école de la République du 21ème siècle en grand danger

#### Droits et devoirs des inspecteurs... Jusqu'où ?

Jamais l'Ecole publique n'a été menacée comme elle l'est aujourd'hui par une volonté profondément conservatrice, réactionnaire, inscrite dans la perspective évidente d'un ultra libéralisme systématique. L'attaque est massive, cohérente, sans précédent. Exploitant habilement le conservatisme des gens et la nostalgie, usant sans réserve de la démagogie et de l'ignorance dans laquelle le peuple a été confiné pour ce qui concerne les problèmes fondamentaux de l'éducation, profitant de la faible mobilisation des professionnels de l'éducation et des partenaires de l'école sur les questions d'adaptation de l'école à l'évolution de la société, sur les finalités et les valeurs, sur la place de l'école dans la cité, sur le rôle et les missions des enseignants dans les décennies à venir, sur le sens des apprentissages, le gouvernement poursuit implacablement son plan.

On veut à l'évidence revenir à la situation d'avant 1968<sup>1</sup>, nier toutes les recherches scientifiques et pédagogiques relatives aux apprentissages, revenir sur toutes les décisions progressistes, qu'elles aient été prises par des gouvernements de droite ou de gauche<sup>2</sup>, réinstaurer les notions d'autorité, de compétition, d'exclusion, de transmission sans construction, culpabiliser les élèves et leurs parents en considérant les déterminismes sociaux comme une fatalité.

Tous les discours ministériels et autres vont dans le même sens :

- abrogation de la loi de 89 qui, en rupture avec l'école de Jules FERRY qui n'en finissait pas d'agoniser, plaçait l'enfant au centre du système ;
- redoublement au CP et à tous les niveaux ;
- condamnation de l'innovation pédagogique et glorification des méthodes ancestrales comme le b.a/ba ;
- suppression du collège unique et retour à la ségrégation (filières, sorties du système...);
- appels au renforcement de l'autorité par laquelle les plus faibles et ceux qui ne comprennent rien à l'école sont broyés ;
- développement de l'évaluationnisme et de la remédiation dans lesquelles l'enfant a toujours tort, on détecte toujours ses lacunes et on le distingue négativement<sup>3</sup>, jamais ses réussites, ses talents, ses appétits...  
- etc.

Tout le "grand débat sur l'éducation" qui s'appuiera largement sur l'opinion, qui utilisera habilement la puissance des techniques de communication orientée, qui abusera à l'évidence des bavardages de café du commerce, est organisé avec le projet déjà bien arrêté de revenir 40 ans en arrière. L'encadrement sera fortement sollicité pour faciliter et garantir la

réussite de l'opération qui est fondamentalement une opération politique, favorisée par les circonstances politiciennes.

Pour la première fois depuis 1968, si l'on néglige la parenthèse de 1985, les cadres, qui sont aussi des citoyens, qui peuvent être des militants d'organisations syndicales et/ou politiques progressistes, des membres de mouvements d'éducation populaire, des chercheurs en éducation, des animateurs de mouvements pédagogiques, vont se trouver devant un douloureux problème d'éthique professionnelle : jusqu'où doit-on être rouage d'un engrenage dans lequel on n'a pas le droit de penser, valet d'un système que l'on a combattu pendant des dizaines d'années, professionnel reniant toutes ses convictions et ses engagements antérieurs pourtant fondés sur un humanisme progressiste, sur la générosité, sur la démocratie et la confiance en l'homme et donc en l'enfant ?

Faudra-t-il renier nos discours et nos écrits au risque de démobiliser totalement, de désespérer tous les enseignants et ils sont nombreux, qui ont mis toute leur énergie et leur intelligence pour changer l'école, pour améliorer la réussite scolaire, pour tenter de conjuguer école et bonheur ?

Faudra-t-il démissionner, se compromettre, abandonner, renoncer à la liberté, au droit d'indignation, à la pensée divergente ? Faut-il cautionner, être complaisant ou complice, user frileusement de la force d'inertie bien connue dans nos milieux ?

Faudra-t-il accepter de mentir et de jouer à faire semblant ?<sup>4</sup>

Faut-il accepter servilement que l'on annule la loi de 89 en invoquant les erreurs, les approximations, les ratés... sans en avoir fait un réel bilan et sans réfléchir aux régulations, aux mises au point possibles ? Pour reprendre une image qui commence à s'user dans mes déclarations, c'est comme si à la SNCF, constatant les problèmes du TGV à ses débuts, on avait décrété qu'il fallait revenir précipitamment à la machine à vapeur ou au char à bœufs.

Nos problèmes corporatifs sont importants et nos revendications catégorielles sont légitimes. Les luttes engagées pour les retraites, contre une certaine forme de décentralisation, contre la suppression des aides éducatives dans le cadre de nos fédérations, sont justifiées. Mais il me semble qu'il y a urgence à ne pas réduire notre capacité de réflexion et d'action à ces seuls problèmes aussi importants soient-ils. Et même le débat auquel je suis attaché depuis si longtemps, sur nos missions et sur l'évolution de nos fonctions, quel

sens peut-il avoir dans une école qui serait aux antipodes de nos convictions et de nos rêves ?

Il y a urgence à ce que les experts du système éducatif que nous sommes et que nous voulons être ne soient pas silencieux, passifs, dociles, complaisants, face à la menace qui pèse sur l'avenir du service public d'éducation et donc sur l'avenir de notre société.

Pierre FRACKOWIAK

<sup>1</sup> Luc FERRY fait une fixation sur 68 considéré comme une cause de tous nos malheurs alors qu'elle était plutôt une conséquence ou un révélateur d'une crise de la société

<sup>2</sup> La rénovation pédagogique ne date pas de l'arrivée de la gauche au pouvoir en 81: la prolongation de la scolarité à 16 ans, le collège unique (HABY), le tiers temps pédagogique, les activités d'éveil, la rénovation de l'enseignement du français (plan ROUCHETTE), les premiers programmes formulés en termes de compétences et non de catalogue ou de sommaire de manuel, etc... en témoignent. Elle s'est poursuivie, a été approfondie, parfois corrigée, mais, hormis la parenthèse conservatrice de CHEVENEMENT, elle n'a pas été détruite par les alternances. Le nouveau contrat pour l'école de François BAYROU s'inscrivait, certes avec des nuances et des engagements financiers moindres, dans le même esprit. Cette fois, la rupture est annoncée et revendiquée sans nuance. Les frontières du conservatisme ne correspondent pas nécessairement aux frontières des partis politiques. On l'a bien vu dans les débats entre républicains et pédagogues et dans les déclarations et les frilosités d'éminents responsables, voire d'un ancien ministre comme Jack LANG dont on ne peut pas dire qu'il ait assuré la défense de la loi JOSPIN ! Pas un seul mot à ce sujet dans le débat avec Luc FERRY, comme si l'on admettait tacitement que cette loi était une ineptie à balayer d'un revers de main.

<sup>3</sup> Jean-Pierre ASTOLFI explique remarquablement que "ce type fréquent de pratiques - les pratiques classiques par lesquelles le maître travaille souvent davantage que les élèves - aboutit à des systèmes d'évitement didactique en renvoyant toujours ailleurs le moment décisif de l'apprentissage :

- soit en amont (problématique des pré-requis) ;  
- soit en aval (problématique de la simple approche) ;  
- ou encore latéralement (problématique du soutien et de la remédiation)."

<sup>4</sup> Exemple: les CP dédoublés. Dans le REP de ma circonscription, 3 CP ont été repérés. On décrète, sans la moindre concertation, que l'animatrice REP partagera son temps pour "dédoubler" 3 CP. Quid de son travail antérieur (classes médiathèque, classes CDI, optimisation des BCD, etc) ? Quid des autres CP du REP ? On me demande (enquête ministérielle) de mentir en affichant que 3 CP sont dédoublés et qu'il y a un maître supplémentaire. Je refuse. Si l'on a l'honnêteté d'afficher publiquement que les postes d'animatrice REP sont supprimés, je reverrai ma position... C'est aussi une question d'éthique.

## Recrutement des IEN : le rouge est mis...

Mine de rien, le recrutement des IEN est en pleine mutation. Au risque de jeter à terre les principes de transparence, d'égalité et de justice que notre organisation défend, par exemple au travers de l'exigence d'un concours conforme à l'esprit républicain et aux règles de la fonction publique.

Avec près de 200 postes vacants et environ 70 admis au concours, c'est désormais tout un ensemble de procédures disparates qui président sans la moindre garantie au recrutement des collègues faisant-fonction. Ceux-ci étant appelés, puisque c'est leur vœu en général, à devenir IEN, c'est bien majoritairement, et subrepticement, tout un système qui se développe, sans la moindre garantie pour les postulants, sans que soit posée la question fondamentale du métier d'inspecteur, de sa place dans l'institution.

Le fait d'avoir observé moi-même, à mon corps défendant, les manœuvres qui président à la nomination d'un faisant-fonction (je suis en retraite à compter du 1er octobre 2003) m'a conduit à rassembler diverses informations sur les procédures. Rares sont les I.A.-DSDEN qui ont mis sur pied une procédure de recrutement explicite et transparente avec appel de candidatures, fiche descriptive du poste, profil souhaité, large diffusion de l'appel, entretiens... Le plus souvent, on assiste à un florilège de pratiques personnelles, non explicites ou diffusées à un cénacle restreint. Tel I.A. ne "veut" que des faisant-fonction venant de tel département, de telle académie ; tel autre installe un postulant qui a échoué au concours dans l'académie ou ailleurs ; un autre encore invite les postulants de son département à "se placer" dans le département voisin ; celui-ci fait appel à une "connaissance" d'un département dans lequel il a exercé ; celui-là décide seul, dans le secret de son cabinet, de qui il va choisir, sans même répondre aux postulants qui se sont déclarés candidats ; celui-là encore "pressent" un postulant à qui il réservera tel poste vacant quand il sera reçu au concours ou sur liste d'aptitude, etc.

Que conclure de ces exemples ? D'abord que, en marge du concours, s'est développé un vaste ensemble d'actes de recrutement inscrits dans l'opacité hors de tout contrôle et de toute garantie légale que pourraient (devraient ?) apporter le ministère et les commissions paritaires. Quand il ne s'agit pas, dans un certain nombre de cas, d'options clientélistes qui ne s'embarrassent guère de principes républicains. Ensuite que c'est une forme de mercenariat qui se développe avec des postulants liés à la décision solitaire d'une personne, contraints à une démarche qui les conduit à accepter les conditions de travail précaires ou délicates (circonscriptions "difficiles", lointaines...) sans le moindre dispositif qui leur permettrait d'analyser les enjeux du métier, d'engager une réflexion pro-

fessionnelle distanciée. Enfin, que le développement de ces formes perverses de recrutement tendent à conforter l'impression (et l'illusion) qu'être inspecteur se réduit à une fonction faite d'un ensemble d'actes simples qu'il suffirait d'exécuter quand il s'agit d'un métier complexe et évolutif.

Diverses propositions pourraient être examinées et discutées avant que l'inspection ne se dilue dans une sorte de marché aux postes libre de toute règle administrative, juridique et déontologique, avec ses tenants et ses obligés dans un contexte qui rappelle plus l'hommage vassalique que la république constituée. J'exprimerais volontiers trois propositions :

1- exiger la mise en place d'une liste complémentaire suffisamment importante au concours de recrutement, de sorte que les I.A. et les recteurs soient tenus de solliciter en priorité les candidats qui y sont inscrits ;

2- exiger, à l'instar de ce qui se fait pour d'autres catégories (par exemple les P.E.), que la CAPN soit consultée sur les propositions et les affectations ;

3- promouvoir un dispositif d'accompagnement et de formation pour les faisant-fonction ainsi recrutés, et, dans le même temps, donner un cadre national qui impose aux recteurs et aux I.A. de limiter le nombre et l'importance des missions confiées aux faisant-fonction, de sorte que le nécessaire travail réflexif sur le métier puisse se développer.

Au moment où s'engage une réflexion sur les missions au niveau ministériel, il est bon de rappeler que l'inspecteur n'est pas qu'un travailleur "posté", ni le tenant d'une "fonction" qu'il suffit de mettre en œuvre, à l'image de la courroie de transmission. Tout ce qui peut laisser penser, à l'instar de ce qui se passe actuellement avec la vacance d'un grand nombre de postes, que le recrutement n'est qu'affaire d'opportunités et d'arrangements locaux, porte atteinte au métier d'inspecteur et à ceux qui l'exercent, titulaires et faisant-fonction.

Georges GAUZENTE.

## Actif, au Burkina Faso

Inspecteur à la retraite depuis 1999, j'ai eu l'opportunité de participer à une mission humanitaire au Burkina Faso dans le cadre des actions proposées par le GREF (Groupe de Retraités Educateurs sans Frontières).

Au cours de l'année scolaire, deux équipes de huit formateurs bénévoles se sont réparties dans quatre provinces avec comme objectif de suggérer des pratiques pédagogiques privilégiant une participation active de l'élève.

Le projet reste délicat à réaliser quand on sait que les classes comptent entre 60 et 110 élèves avec peu de moyens pédagogiques (un livre de lecture pour trois...).

Impliqués dans ce programme d'aide à l'enseignement de base reconnu par le ministère de l'Education burkinabè, les membres du GREF ont eu comme objectif de privilégier :

- les pratiques productives (mise en place et suivi de jardins scolaires...),
- l'hygiène et la santé (eau potable, soins primaires, petite enfance...),
- la pédagogie des grands groupes en lecture...
- les centres de ressources (documentation, bibliothèque...).

C'est un programme à juste titre ambitieux, financé en partie par le ministère des Affaires Etrangères et conçu en collaboration étroite avec les cadres du ministère de l'Education burkinabè à Ouagadougou.

Bien entendu, la réussite d'une telle mission passe par la capacité à observer, écouter, comprendre, s'adapter et proposer pour pouvoir suggérer une réflexion au service de nouvelles pratiques pédagogiques, éducatives, sociales.

Il s'agit alors d'aider à l'expression de besoins ressentis et de faire élaborer des réponses construites en collaboration ; par exemple, impliqués dans une réflexion sur la pédagogie de la lecture, les maîtres et les cadres burkinabè ont été invités à concevoir de nouveaux dispositifs lors de regroupements à l'initiative du GREF.

Engagés dans un nouveau type de formation, ils ont participé à l'élaboration d'un guide de lecture directement opérationnel dans les classes.

En effet, une telle mission ne consiste pas à exporter des savoir-faire "clés en main" mais à discerner, dans le respect de la culture locale, les leviers qui pourraient servir la cause démocratique.

C'est par l'école et la communauté éducative que ces leviers peuvent s'exercer, d'autant plus que les enseignants ont mission de répondre à la soif d'apprendre qui s'exprime au quotidien dans les classes.

Michel LECOMTE - Albi

GREF :  
3, rue de la Chapelle  
75018 Paris  
secretariat@gref.asso.fr